



**Syndicat Intercommunal de Traitement
des Déchets de Colmar et Environs**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE

23 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures trente, le **Comité Directeur du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (SITDCE)**, légalement convoqué, s'est réuni à la Station d'Épuration de Colmar sous la présidence de Madame Odile UHLRICH-MALLET, Présidente.

Présents : 12 membres

BASS Paul, HELMLINGER Marie-Joseph, HUBER Claude, KABUCZ Jean-François, KAMMERER Joseph, KELLER Patricia, MEISTERMANN Christian, MULLER Betty, SCHULLER Jean-Marc, STOECKLE Denise, UHLRICH-MALLET Odile, ZINCK Olivier

Membres ayant donné pouvoir : SPITZ Michel à UHLRICH-MALLET Odile

Membres excusés : BIGEL Josiane, BUHL Denise, HEROLD Dominique, HILBERT Frédéric (suppléé par SCHULLER Jean-Marc), HUIN-MORALES Benjamin, KUSTER Benoît, LACASSAGNE Nathalie, MULLER François, PERRIN Frédéric, SPITZ Michel, VOLTZ Christian

Secrétaire de séance : BASS Paul

Assistaient également :

LAMOOT Erwann - Colmar Agglomération
EDEL Rosette, MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITDCE

Madame Odile UHLRICH-MALLET, Présidente du SITDCE, passe à l'ordre du jour. Elle explique en préambule l'annulation des points 2, 3 et 4 en raison d'un dysfonctionnement informatique au niveau national. Ces points seront remis à l'ordre du jour d'un prochain Comité.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 04 DECEMBRE 2025

Rapporteur : Madame la Présidente, Odile UHLRICH-MALLET

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Comité Directeur,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Comité Directeur :

- nomme Monsieur Paul BASS comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Comité Directeur du 04 décembre 2025.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité

2. COMPTE DE GESTION 2025

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Denise STOECKLE

Point annulé.

En raison d'un dysfonctionnement de l'application CDG-D depuis le 5 février, le responsable du Service de Gestion Comptable de Colmar n'est pas en mesure d'arrêter le compte de gestion des collectivités.

3. COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Denise STOECKLE

Point annulé.

Le compte de gestion n'étant pas dressé par le responsable du SGC, le compte administratif ne peut être approuvé.

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Denise STOECKLE

Point annulé.

Absence de validation du compte de gestion par le responsable du Service de Gestion Comptable de Colmar, donc reprise anticipée des résultats prévisionnels 2025 (cf. délibération n°5).

5. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS PREVISIONNELS 2025

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Denise STOECKLE

Le résultat de l'exercice 2025, validé par le comptable public, s'élève à **21 249 687,44 €** d'excédents toutes sections confondues, soit un excédent de **10 360 404,10 €** en fonctionnement, et un excédent de **10 889 283,34 €** en investissement, soit **11 785 307,59 €** corrigés des **896 024,25 €** de restes à réaliser.

Vu l'instruction interministérielle financière et comptable M57, les résultats dégagés dans chaque section, et le montant des restes à réaliser en dépenses de **896 024,25 €**,

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 23 février 2026,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- *affecte les résultats de l'exercice 2025 comme suit :*
 - *à la ligne 002 « Résultat d'exploitation reporté » en recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 pour le solde de l'excédent validé par le comptable public, soit 10 360 404,10 €, servant au financement des dépenses de fonctionnement,*
 - *à la ligne 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2026 validé par le comptable public, pour 11 785 307,59 €, servant au financement des dépenses d'investissement.*

Madame la Présidente indique que le résultat de l'année est positif. On note près de 674 000 € d'excédents de fonctionnement pour 70 345 tonnes incinérées.

6. BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente, Denise STOECKLE

Conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délai de communication du projet de budget des collectivités ayant opté pour le référentiel M57 à l'assemblée délibérante est porté à 12 jours. Ce projet a été communiqué à l'ensemble des membres du Comité le 10 février 2026.

Les articles L.1612-1 et L.1612-2 du code général des collectivités territoriales prévoient que le vote du Budget Primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution, et jusqu'au 30 avril lorsque l'année correspond à un renouvellement des organes délibérants.

L'article L.1612-28 du CGCT permet à l'assemblée délibérante d'accorder à l'exécutif une marge de fongibilité des crédits entre chapitres, dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Il est à noter que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors de la séance du Comité Directeur du 4 décembre 2025.

Le budget primitif 2026 reprend de manière anticipée les résultats prévisionnels de l'exercice 2025 après approbation par le Comité Directeur.

La lecture du Budget Primitif fait apparaître les chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Réelles	8 429 300,00	10 029 300,00
Ordres	1 600 000,00	
Reprise des résultats n-1		10 360 404,10
Total fonctionnement	10 029 300,00	20 389 704,10
INVESTISSEMENT		
Réelles	533 000,00	
Restes à réaliser	896 024,25	
Ordres		1 600 000,00
Op. Patrimoniales	88 820,81	88 820,81
Reprise des résultats n-1		11 785 307,59
Affectation au 1068		
Total investissement	1 517 845,06	13 474 128,40

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 23 février 2026,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- prend acte de la présentation faite du Budget Primitif 2026, de la présence de restes à réaliser et de la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 ;
- approuve l'ensemble du Budget Primitif 2026 arrêté aux chiffres mentionnés ci-dessus ;
- autorise Madame la Présidente du SITDCE à engager les sommes inscrites au présent budget ;
- autorise Madame la Présidente du SITDCE à procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Madame la Présidente remercie Madame STOECKLE pour cette présentation. Elle tient également à préciser que les 150 000 euros de la SCCU correspondent à un versement rétroactif (de l'exercice 2025) suite à la signature de l'avenant n°6. Celui-ci implique également que depuis le 1^{er} janvier 2026, la nouvelle formule de révision s'applique.

Ce budget prévisionnel, présente une réserve importante. Mais il ne faut pas oublier qu'à l'horizon 2030, l'intégralité du traitement des fumées sera à reprendre (datant de 2002). L'investissement est aujourd'hui estimé à environ 15 millions d'euros.

Monsieur Zinck partage ce point de vue. Les réserves financières sont liées aux amortissements et permettront de financer les investissements.

7. DIVERS

- Compte rendu d'activité de la Présidente, des Vice-Présidentes, de la déléguée à l'association AMORCE et du Bureau
- Rapport d'activité de l'exploitant – Année 2025
D'un point de vue énergie, grâce à la vapeur du CVED ce sont près de 70% d'énergie renouvelable qui composent le mix énergétique de la SCCU. Le réseau du chauffage urbain est en constante évolution (nouveaux industriels, Hôpital Schweitzer ou encore la blanchisserie de Pasteur).
Pour les tonnages : la baisse des OMR se poursuit, elle est compensée en partie avec les industriels. Le partenariat avec le SMICTOM d'Alsace Centrale permet grandement de maîtriser cette fluctuation et il est important de le pérenniser.
La valorisation énergétique est en hausse, +3,5% par rapport à 2024.
Madame la Présidente remercie vivement MM. SCHNELL et GAGLIARDI, et salue le travail réalisé dans l'intérêt général entre la SCCU et VIALIS, dont bénéficient le CVED et le SITDCE.
- Rapport annuel d'activité du SITDCE – Année 2025

Madame la Présidente remercie Monsieur le Président de Colmar Agglomération d'avoir rejoint l'assemblée pour cette dernière réunion. Elle salue également les élus qui ne se représenteront pas. Les membres du Comité n'ayant plus de questions ni de remarques, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Secrétaire de séance

Paul BASS



La Présidente

Odile UHLRICH-MALLET